



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6177^e séance

Mardi 4 août 2009, à 15 h 25

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Sir John Sawers	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Tiendrébéogo
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Shcherbak
	France	M. Lacroix
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Okuda
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Mugoya
	Turquie	M. Çorman
	Viet Nam	M. Bui The Giang

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1830 (2008) du Conseil de sécurité (S/2009/393)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1830 (2008) du Conseil de sécurité (S/2009/393)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose avec l'assentiment du Conseil d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al Bayati (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire M. Ad Melkert, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Melkert à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2009/393, qui contient le rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1830 (2008) du Conseil de sécurité.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Ad Melkert. Je lui donne maintenant la parole.

M. Melkert (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de prendre la parole devant le Conseil. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de la confiance qu'il a placée en moi, avec l'appui du Conseil, en me confiant la direction d'une mission aussi cruciale que la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour contribuer à l'avenir du peuple iraquien et à la stabilité dans le monde.

La brève visite préliminaire que j'ai effectuée récemment à Bagdad a confirmé le sentiment de volonté ferme qui inspire le Gouvernement iraquien et le grand dévouement qui anime tout le personnel des Nations Unies dans les efforts qu'ils déploient ensemble pour encourager l'espoir et le progrès. Cette détermination est aussi la mienne, et je ressens le poids de la responsabilité qui m'échoit de contribuer moi aussi à ces efforts.

En cette occasion particulière, je voudrais quelque peu réserver mes vues sur la situation présente du pays et sur les futures actions de l'ONU. Avant toute chose, je souhaiterais profiter des orientations du Conseil et entreprendre des échanges intenses avec tous les partenaires concernés, en Iraq et dans l'ensemble de la région. Les deux occasions qui m'ont déjà été données de rencontrer le Premier Ministre Al-Maliki ont été très importantes pour comprendre les priorités immédiates du Gouvernement. Je suis reconnaissant à mon prédécesseur, Staffan de Mistura, pour sa direction avisée, son passage de témoin et sa franchise caractéristique à partager ses expériences et ses idées.

De toutes parts en Iraq, j'ai entendu le même message : il s'agit d'un moment on ne peut plus favorable, mais aussi extrêmement délicat. Il existe plusieurs facteurs, internes ou externes, qui pourraient encore faire pencher la balance.

D'une part, un nouveau sentiment d'optimisme et d'énergie se dégage, car de nombreux Iraquiens sont déterminés non seulement à recouvrer la souveraineté de leur pays mais aussi à mobiliser les pleines responsabilités de la souveraineté afin de mener des réformes économiques et sociales, de rechercher le consensus politique et de normaliser les relations régionales. La fierté nationale iraquienne était évidente aux yeux du monde entier lorsque les forces de sécurité ont de nouveau assumé la pleine responsabilité de la protection des villes iraquiennes, le 30 juin. Le

Gouvernement et le peuple irakiens avaient véritablement raison de célébrer cette occasion.

D'autre part, la nouvelle situation entraîne de nouvelles responsabilités. Bien que les statistiques montrent une tendance à la baisse du niveau général de la violence, la réalité est encore entachée par un nombre élevé et inacceptable d'attaques aveugles contre des civils. La période à venir s'annonce comme un véritable défi pour le Gouvernement irakien et les forces de sécurité irakiennes. Ils doivent faire preuve d'habileté et de fermeté afin de gagner la confiance de la population et de respecter les droits fondamentaux de l'homme. L'ONU restera attentive à l'évolution des faits et, nous l'espérons, aux nouvelles avancées.

L'initiative de s'atteler à la préparation d'un Plan de développement national à long terme constitue un bon exemple d'une nouvelle façon de voir la gouvernance, qui donnera une orientation non seulement aux priorités et au budget nationaux propres à l'Iraq, mais aussi aux partenaires internationaux qui cherchent à investir dans l'avenir de l'Iraq. Bien sûr, les réformes socioéconomiques ne peuvent donner leurs fruits que dans un climat de consensus politique. Il y a eu quelques tentatives prometteuses faites dans ce sens. La création d'une Équipe spéciale de haut niveau, après la sortie du rapport détaillé de l'ONU sur les prétendues frontières intérieures contestées, fournit le cadre si nécessaire à un engagement continu sur une question qui nécessitera la patience et les efforts constructifs de tout un chacun, ainsi qu'une prise de conscience profonde du fait que ce n'est que par le biais d'un règlement pacifique que l'on pourra maintenir le progrès et la stabilité à long terme dans la région.

Les récentes élections au Parlement du Kurdistan irakien ont fourni une nouvelle occasion de reprendre un engagement constructif sur des questions restées en suspens. Sur la base des résultats provisoires, je félicite le peuple du Kurdistan pour le taux de participation de 77 % et pour le calme dans lequel se sont déroulées les élections. J'espère qu'un dialogue mutuel respectueux entre les principaux acteurs – en particulier le Parti démocratique du Kurdistan, l'Union patriotique du Kurdistan et la Liste du changement – permettra de traduire ce départ positif en un gouvernement régional réellement représentatif. Avec l'aide de la Haute Commission électorale indépendante irakienne, nous évaluerons le processus électoral à l'aune des normes généralement acceptées qui sont sans cesse mises en avant dans le cadre du mandat de la MANUI.

Tout bien considéré, un optimisme prudent est de mise. Il faut en particulier noter que la population irakienne a fait preuve d'une retenue et d'une dignité sans faille face à des attaques souvent imprévisibles et vicieuses, dans des tentatives délibérées visant à faire dévier l'Iraq de sa course actuelle. Cela montre justement à quel point les attaquants ne sont pas en phase avec le sentiment national. Pour le Gouvernement irakien, c'est une tâche considérable que de rassurer la population sur le fait qu'il peut la protéger et que le retour à la vie normale auquel elle aspire est en bonne voie.

Compte tenu de ces tendances, je voudrais dire que le temps est venu de placer les conditions économiques et sociales au premier plan. Tandis qu'un tiers de la jeunesse irakienne est au chômage, que le déficit budgétaire important s'ajoute au service de la dette et aux indemnités, à la sécheresse, à la sous-production agricole et à la réticence des investisseurs à s'engager, il y a là de fortes raisons de réunir les forces pour investir dans la productivité et la cohésion sociale du pays dans son ensemble. À terme, les progrès ne devraient pas seulement se mesurer au niveau des autorités politiques mais également sous forme concrète pour les Irakiens, dans leurs emplois, leurs écoles, leurs hôpitaux et leurs maisons. Cela devrait également guider de manière toujours plus efficace la Mission de l'ONU.

Je considère donc que ma première tâche sera de rassembler toutes les institutions et le personnel des Nations Unies dans le but de travailler ensemble, par l'intermédiaire de la Mission intégrée, afin de servir l'Iraq et la communauté internationale de la façon la plus efficace. Je voudrais aussi encourager un alignement plus étroit sur la Banque mondiale et le Fonds monétaire international pour renforcer notre cause commune.

Je souhaiterais, à l'instar de mon prédécesseur, souligner l'importance du vaste mandat confié par le Conseil dans la résolution 1770 (2007). Après un long parcours, l'ONU s'est de plus en plus engagée dans le mandat élargi, habilitée à devenir un facteur essentiel et impartial de la consolidation de la paix en Iraq. En particulier, nous avons pu offrir une pause de réflexion à toutes les parties prenantes sur les questions sensibles, établir un cadre de dialogue et promouvoir les compétences nécessaires pour faire avancer l'Iraq vers la reprise socioéconomique qu'il souhaite et dont il a besoin. Cela doit continuer de guider les actions de l'ONU, tandis que nous nous concentrons, plus que

jamais auparavant, sur la manière de traduire le progrès politique en avantages concrets pour les nombreux Iraquiens qui luttent au quotidien.

À présent, tandis que les forces multinationales se retirent et que les partenaires internationaux ont tendance à attendre pour voir ce qui se passe, nous devons résister à la tentation d'assumer trop de responsabilités. Pour réussir, l'ONU doit fonder ses actions sur l'appropriation iraquienne, l'établissement des priorités et le lien qui existe entre la réconciliation nationale et le développement économique. Je voudrais brièvement souligner les principaux domaines à examiner.

Toutes les données indiquent que la bonne santé future de l'Iraq dépendra de la diversification de son économie, de la création d'emplois pour les jeunes, de l'amélioration des services pour les citoyens et sur le renforcement des compétences de ceux qui les assurent. Voilà des objectifs qui ne peuvent pas attendre de consensus politique; au contraire, ils peuvent servir de plate-forme à un consensus.

La crise financière mondiale et la volatilité du prix du pétrole ont touché l'Iraq de plein fouet, ramené ses revenus au niveau de ceux de 2003 et mis en péril son futur budget d'équipement. En même temps, les réformes systémiques indispensables ont été lentes, fragmentées ou absentes. Il demeure essentiel de gérer les contrats de pétrole et de gaz, et poursuivre dans la lignée des récents résultats prometteurs. Cependant, transformer l'économie actuelle dépendante du pétrole en une économie axée sur un secteur privé sain qui encourage l'entrepreneuriat et l'investissement international serait la clef de la stabilité et de la croissance. Des programmes à grande échelle visant à stimuler le secteur privé et à moderniser le secteur public iraquien sont en préparation ou en cours d'exécution. Ces programmes, ajoutés à davantage d'activités d'appui, constitueront les priorités essentielles pour une MANUI intégrée. Le Gouvernement iraquien a demandé qu'une attention particulière soit accordée à la gestion de son agriculture et de ses ressources internes en eau afin de mettre un terme aux dégâts causés par la baisse catastrophique du niveau de ses rivières.

Le principal véhicule de notre aide sera le Plan national de développement quinquennal pour l'Iraq, qui doit débiter l'année prochaine, et sur lequel nous sommes déjà en train de coopérer étroitement avec le Gouvernement. Nous nous félicitons de l'intention du

Plan national de développement de remettre l'Iraq sur les rails de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, adaptés au contexte iraquien, afin de garantir les droits sociaux, économiques et de développement.

Je veillerai en priorité à ce que notre appui au développement, en tant que système des Nations Unies, soit pleinement conforme au Plan national de développement. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2011-2014) se basera sur les priorités du Plan national de développement, et mettra l'accent sur le renforcement des capacités. Un projet de texte final sera rédigé d'ici à la fin de l'année. Cela permettra au Gouvernement de cosigner après les élections nationales de janvier 2010, et fera évoluer la relation entre l'ONU et l'Iraq vers un partenariat véritable dans les domaines de l'appui économique et du développement social.

Le temps passant, cela devrait permettre au programme humanitaire de l'ONU de changer d'approche, d'évoluer des appels d'urgence vers un appui plus global aux communautés pauvres et vulnérables, qui ne se limitera pas aux populations déplacées en Iraq. Nous ne pouvons créer les conditions favorables au retour qu'en relançant l'emploi et les services là où les conflits et la pauvreté les ont fragilisés et en créant un climat favorable à la défense des droits de l'homme et à l'apaisement social.

Cela étant dit, il y a des personnes pour qui les besoins humanitaires sont toujours immenses, en particulier les communautés décimées par des années de conflit et un grand nombre des plus de 3 millions de personnes déplacées, internes et externes, en Iraq. La procédure d'appel global de 2009 lancée par l'ONU n'était financée qu'à hauteur de 33 % par les activités internes au pays en juillet, et les besoins des familles rapatriées ont depuis augmenté de plus de 100 millions de dollars. Je remercie les États Membres qui ont apporté leur appui jusqu'à présent et j'espère que d'autres viendront rapidement combler ce déficit.

En tant que condition préalable à la stabilité à long terme, nous devons continuer d'œuvrer pour mener à bien les processus de réconciliation en cours qui sont essentiels au consensus et à la stabilité internes. Deux des priorités absolues de la Mission seront les préparatifs en vue des élections nationales de 2010 et le règlement de la question des zones contestées par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale de haut niveau.

En ce qui concerne les élections, nous continuons d'œuvrer aux côtés de la Haute Commission électorale indépendante pour asseoir la légitimité du processus électoral. Une mise à jour des listes électorales nationales irakiennes, prévue pour le mois d'août, est un facteur essentiel. En outre, nous continuerons d'offrir des conseils sur les aspects techniques des événements électoraux à venir.

Notre travail sur les zones contestées irakiennes suivra les jalons posés par les rapports concernant les frontières intérieures contestées, l'Équipe spéciale de haut niveau et l'article 23 concernant Kirkouk, qui continue de recevoir un large appui technique de la MANUI. Le dialogue doit être la méthode privilégiée par rapport à la prise de décisions hâtives afin de déchiffrer des faits et des notions complexes et délicats. Avec l'appui du Conseil, l'ONU reste bien placée pour être un lien impartial entre des intérêts qui peuvent diverger de nombreuses façons, mais qui font également partie d'un héritage commun.

Les progrès sur des questions constitutionnelles sans issue, telles que le partage des revenus et la loi sur les hydrocarbures, sont inextricablement liés à ces initiatives de réconciliation nationale. Une ouverture sur l'une de ces questions permettrait évidemment de débloquer la situation pour beaucoup d'autres, et la MANUI continuera de lutter pour favoriser ce type de réactions en chaîne.

L'étendue des progrès sera décuplée si tous les partenaires de l'Iraq manifestent une attitude de voisinage constructive. Un élément déterminant de notre travail sera de continuer à ouvrir la porte à l'engagement sur les questions qui restent problématiques dans la relation de l'Iraq avec ses voisins. La normalisation des relations entre l'Iraq et le Koweït reste une priorité. Je remercie le Conseil pour l'intérêt qu'il manifeste pour faire progresser la réalisation des exigences en suspens en ce qui concerne la résolution 1859 (2008). La confiance durable des deux côtés serait la pierre angulaire d'une nouvelle compréhension régionale du potentiel immense qui est à portée de main en termes d'avantages mutuels. Aider l'Iraq à recouvrer la place qui lui appartient dans la communauté des nations, comme l'a récemment déclaré le Secrétaire général dans son rapport sur la résolution 1859 (2008) (S/2009/385), est au cœur des préoccupations de notre mission.

Nous attendons également avec impatience de poursuivre le dialogue prometteur sur les initiatives

transfrontières qui donneront un nouvel élan à la confiance et à la coopération régionales, notamment dans les domaines du déminage et de la sécurité des frontières. L'intégration à l'économie régionale est cruciale pour le développement interne de l'Iraq, notamment la conclusion d'accords sur les exportations de pétrole et de gaz et sur la gestion des ressources en eau qui diminuent dans la région.

L'Iraq vit également un moment exceptionnel de son histoire puisqu'il doit maintenant respecter son engagement, en tant que partenaire dans la communauté internationale, à l'égard des principes fondamentaux des droits de l'homme. Ils représentent une promesse pour la population qui souffre cruellement et depuis longtemps, et qui aspire toujours et légitimement à plus. Ni la réconciliation ni le développement véritables ne pourront être construits sans respect de ces droits. L'ONU tentera de renforcer la capacité de l'Iraq dans ce domaine afin de garantir à ses citoyens leurs droits juridiques et constitutionnels et de créer les conditions favorables au respect des droits de l'homme comme moyen de restaurer la confiance dans les institutions et l'état de droit.

Alors qu'elle œuvre pour la normalisation, il n'est certainement pas temps pour la communauté internationale de se détacher de l'Iraq ou de réduire son engagement. J'espère que l'ONU pourra montrer la voie vers un nouveau partenariat mondial pour l'Iraq qui reflètera la réalité actuelle de l'Iraq et préservera les réussites du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq qui s'approche de sa clôture. L'équilibre entre l'Iraq et ses partenaires internationaux évolue vers une réduction de l'investissement à forte intensité de capital et une augmentation du nombre de prêts, d'investissements liés à la croissance et d'expertise technique. C'est une solution de remplacement naturelle à l'aide directe au développement pour un pays qui, hormis les fluctuations du prix du pétrole, dispose de ressources importantes. Elle ne doit cependant pas être le signe d'une perte d'intérêt. Les Irakiens ne le comprendraient pas et cela ne servirait pas l'intérêt mondial.

Il y a, je pense, un consensus selon lequel toute forme d'engagement international futur auprès de l'Iraq doit venir de la propre vision de l'Iraq de son processus de relèvement, de réconciliation et de développement. Le Pacte international pour l'Iraq a jusqu'à présent été indispensable pour établir un lien entre les priorités irakiennes et les priorités

internationales. Il est peut-être temps de passer à l'étape suivante – une étape plus naturellement intégrée au Plan national de développement, avec l'Iraq aux commandes.

Un programme d'action ambitieux nous attend. Pour le mener à bien, nous nous engageons à renforcer notre présence et notre visibilité en Iraq, en particulier par l'intermédiaire des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Ce mois-ci, nous commémorerons le sixième anniversaire de l'attentat qui a coûté la vie à Sergio Vieira de Mello et à de nombreux autres amis et collègues qui voulaient simplement se tenir aux côtés du peuple iraquien. L'Iraq et la Mission des Nations Unies ont tous les deux parcouru un long chemin depuis cette époque. Nous devons maintenant maintenir l'élan.

Le défi considérable en matière de gestion sera de concrétiser l'ambition d'être plus présents et plus efficaces tout en maintenant une attention de tous les instants sur la sécurité du personnel. Avec le Gouvernement iraquien, nous allons également tenter d'établir une approche opérationnelle plus autonome en ce qui concerne notre sécurité et notre logistique. Malheureusement, cela nécessitera inévitablement des ressources humaines et financières importantes. Nous allons continuer d'évaluer la situation et d'ajuster notre politique selon les besoins et dans la mesure du possible. Il est superflu de dire que le financement adéquat de cette branche de la Mission, y compris par des contributions conséquentes de la part des organismes, fonds et programmes, délimite la portée de notre action. Nous continuons de compter sur l'appui des États Membres à cet égard.

Pour terminer, la question sur laquelle je préfère insister à ce stade précoce est l'accélération stratégique, la consolidation des progrès dans le domaine politique et notre plein appui à la croissance économique et au développement social au bénéfice du peuple, en partenariat et en consultation constante avec les Iraquiens eux-mêmes.

Nous considérons souvent les Iraquiens ordinaires comme l'indicateur principal du relèvement, mais même pendant ces courtes semaines, je les ai perçus comme des Iraquiens extraordinaires. Ces familles ont résolument cru à la grandeur de leur pays tout au long des moments les plus difficiles. Une majorité écrasante se montre fermement déterminée à contribuer à ce que la démocratie s'enracine en Iraq, avec l'espoir que les fruits de la démocratie seront au

rendez-vous, que des emplois seront créés, que les rues seront propres, que les écoles revivront et que les communautés seront en sécurité. Au sein des Nations Unies, la même détermination nous anime. Je puis leur promettre que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir ces prochains mois pour relever ce défi.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Al Bayati (Iraq) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, S. E. le Représentant permanent de l'Ouganda, pour les efforts louables qu'il a déployés pendant sa présidence durant le mois de juillet. Nous félicitons et remercions aussi sincèrement M. Ad Melkert, au moment où il prend ses fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, ainsi que l'équipe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), qu'elle se trouve en Iraq ou à New York, pour ses efforts inlassables en vue d'aider le Gouvernement et le peuple iraqiens.

Ma délégation a pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur les activités de la MANUI en Iraq (S/2009/393), et nous voudrions faire les observations suivantes.

J'évoquerai tout d'abord les questions relatives au domaine politique et à la sécurité. Le 30 juin 2009 a constitué une date historique pour le peuple iraquien, qui a assisté au retrait de l'armée des États-Unis des villes iraqiennes, conformément à l'Accord sur le statut des forces signé par les Gouvernements de la République d'Iraq et des États-Unis d'Amérique. En vertu de cet Accord, les forces iraqiennes ont pris le commandement des 150 bases militaires qui étaient jusqu'alors sous contrôle américain dans diverses régions de l'Iraq.

Le retrait de l'armée des États-Unis des villes iraqiennes annonce une nouvelle étape dans les relations entre l'Iraq et les États-Unis, qui seront axées désormais sur les domaines économique, culturel et social et non plus uniquement sur les questions politiques et de sécurité, permettant ainsi d'édifier un partenariat stratégique qui contribuera à satisfaire des intérêts mutuels.

Le 25 juillet 2009, les élections au Parlement du Kurdistan et l'élection du Président de cette région, M. Massoud Barzani, se sont déroulées dans un climat

de transparence en présence d'observateurs internationaux. Ces élections ont fait suite aux élections provinciales organisées auparavant dans le reste du pays, ce qui indique que les provinces irakiennes sont unies dans leur attachement au processus démocratique et marque l'expression de la volonté du peuple irakien de choisir ses représentants.

L'Iraq aujourd'hui est un État démocratique qui respecte les libertés et qui est régi par une Constitution. Le principe de l'alternance pacifique du pouvoir constitue la base d'un processus politique ouvert et transparent. Toutes les forces politiques irakiennes opèrent à l'intérieur de ce processus et sont engagées dans un dialogue constructif pour prendre toutes les décisions importantes, y compris sur les questions clés comme la mise en place du fédéralisme, la législation sur le partage des ressources naturelles, les amendements constitutionnels et les litiges sur les frontières intérieures. Nous sommes persuadés que cette coopération permettra de parvenir à une solution politique qui règlera la plupart de ces questions et de préserver les acquis réalisés dans le cadre du processus politique.

La sécurité en Iraq a continué de s'améliorer depuis que les forces américaines ont transféré la responsabilité de la sécurité aux forces de sécurité irakiennes. Les capacités des forces irakiennes dans les villes du pays ont été pour la première fois mises à l'épreuve lors du pèlerinage qu'effectuent chaque année des millions de visiteurs venus de tout le pays au sanctuaire de Khadhimain à Bagdad. Ce pèlerinage s'est déroulé de manière pacifique et sans incident. Nous voudrions saisir cette occasion pour remercier le Gouvernement et les contingents des États-Unis, ainsi que les gouvernements et contingents des autres pays amis, pour leurs efforts constants et leur attachement à promouvoir la sécurité et la démocratie en Iraq.

L'amélioration de la sécurité a facilité la mise en œuvre du plan central du Gouvernement irakien pour encourager le retour des déplacés irakiens dans le pays. M. L. Craig Johnstone, Haut-Commissaire adjoint des Nations Unies pour les réfugiés, a déclaré récemment que « la sécurité en Iraq favorisait le retour des réfugiés irakiens dans leur pays ». Ces derniers mois, 1 030 réfugiés irakiens en provenance de Syrie, 449 en provenance de Jordanie, 980 en provenance d'Égypte, 111 en provenance du Yémen et 506 en provenance du Liban sont rentrés en Iraq.

L'exercice par le peuple irakien de ses droits constitutionnels est fondamental pour le processus politique en cours. Dans ce contexte, le Ministère de l'intérieur a renvoyé plus de 60 000 fonctionnaires accusés de corruption et a décidé de traduire en justice 40 agents de police accusés de violations commises dans des prisons.

Le 2 août 2009, le Premier Ministre irakien, M. Nouri al-Maliki, a entamé une visite au Kurdistan, où il a rencontré le Président irakien Jalal Talabani et le Président de la région du Kurdistan, M. Massoud Barzani, afin de tenter de régler avec eux les questions en suspens entre le Gouvernement central irakien et la région du Kurdistan.

Je voudrais évoquer à présent les questions socioéconomiques. Sous le parrainage direct du Premier Ministre, M. Nouri al-Maliki, le Gouvernement irakien a reçu le 29 juin 2009 la première série d'offres de contrats de services pour les gisements de pétrole et de gaz en Iraq. Le Premier Ministre a souligné que le Gouvernement octroiera toutes les facilités possibles aux entreprises qui obtiendront les premières licences pétrolières. Cette première série d'offres représente un tournant important dans le processus de reconstruction. Des investissements réalisés de manière ouverte et transparente dans les ressources pétrolières serviront les intérêts du peuple irakien après des décennies de politiques d'investissement inefficaces dans ce domaine sous l'ancien régime. Les exportations de pétrole se sont accrues pour atteindre le chiffre de 1,923 million de barils par jour au cours du mois de juin 2009. Le Gouvernement irakien s'efforce de faire passer les exportations de pétrole à 2,15 millions de barils par jour en 2010.

Dans le cadre des efforts que le Gouvernement irakien déploie actuellement en faveur de la reconstruction de l'Iraq, le Conseil des ministres irakien a approuvé un plan global de reconstruction du secteur des services et de l'infrastructure, doté d'un budget estimé à environ 65 milliards de dollars. En vertu de ce plan, 38 % du budget seront alloués au secteur du logement, 27 % au secteur de l'agriculture, 14,2 % au secteur des transports, 8,4 % au secteur de l'eau et de l'assainissement, 8,5 % au secteur de l'éducation, 5,7 % au secteur de la santé et 0,9 % au secteur des communications.

Le Gouvernement irakien et l'Organisation mondiale de la Santé ont organisé un groupe de travail

sur le rôle des médias dans la lutte contre la pandémie de grippe porcine (H1N1). Un budget d'environ 30 millions de dollars a été alloué pour prévenir la propagation de cette pandémie.

J'en viens à présent aux questions régionales et internationales. Dans le cadre de la politique d'ouverture régionale et internationale, plusieurs visites de haut niveau ont été effectuées récemment en Iraq, notamment celles du Ministre des affaires étrangères de la Norvège, M. Jonas Gahr Støre, le 29 juin 2009; du Premier Ministre français François Fillon, le 1^{er} juillet 2009, pour signer plusieurs mémorandums d'accord sur des questions d'intérêt mutuel pour l'Iraq et la France; du Vice-Président des États-Unis, M. Joseph Biden, le 2 juillet 2009, afin de mener des consultations sur la mise en œuvre de plusieurs accords bilatéraux; du Ministre des affaires étrangères du Portugal, M. Luis Amado, le 7 juillet 2009; et du Secrétaire à la défense des États-Unis, M. Robert Gates, le 28 juillet 2009, pour discuter du retrait des forces des États-Unis et de la coordination en matière de sécurité avec les forces iraqiennes.

En retour, le Vice-Président iraquien, M. Tariq Al-Hashimi, a dirigé une délégation qui s'est rendue au Sommet du Mouvement des pays non alignés, tenu à Charm al-Cheikh les 15 et 16 juillet 2009. Le Premier Ministre Nouri al-Maliki est venu à New York le 22 juillet dernier pour rencontrer le Secrétaire général Ban Ki-moon. Il s'est également rendu à Washington le 22 juillet pour s'entretenir avec le Président Barack Obama de l'évolution des relations bilatérales. Le Ministre iraquien des affaires étrangères Hoshiyar Zebari s'est rendu en Égypte et a signé, avec le Ministre égyptien des affaires étrangères, un mémorandum de coopération bilatérale et de dialogue stratégique le 11 juillet. En outre, S. E. M. Zebari est venu à New York pour rencontrer le Secrétaire général et les membres du Conseil de sécurité du 12 au 16 juillet et s'est aussi rendu à Washington où il a rencontré la Secrétaire d'État des États-Unis, M^{me} Hillary Clinton.

Lors de leurs entretiens avec le Secrétaire général, le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq ont tous les deux souligné que l'Iraq ne constituait plus une menace à la paix et à la

sécurité internationales et qu'il a honoré plusieurs des obligations internationales qui lui avaient été imposées depuis 1990.

Le 25 juin, dans le cadre des efforts menés par l'Iraq pour régler les questions en suspens avec le Koweït, l'Iraq a remis 24 boîtes contenant de vieilles devises koweïtiennes, des timbres postes et des chèques de voyage appartenant à la Banque centrale koweïtienne. Le Premier Ministre de l'Iraq, M. Nouri al-Maliki, a invité M. Ibrahim al-Shaheen, Président de la Commission nationale koweïtienne chargée des questions relatives aux personnes disparues et aux prisonniers de guerre, et son équipe à se rendre en Iraq pour arrêter les mesures relatives à la recherche des restes des Koweïtiens portés disparus.

Au paragraphe 67 de son rapport au Conseil de sécurité relatif à l'examen des résolutions concernant spécifiquement l'Iraq (S/2009/385), le Secrétaire général dit :

« Il est important de reconnaître que l'Iraq d'aujourd'hui est radicalement différent de l'Iraq d'avant 2003. J'espère que le Conseil de sécurité examinera ce rapport en vue de prendre des décisions qui aideront l'Iraq à honorer ses obligations en temps voulu. »

Sur cette base, le Gouvernement de mon pays espère que le Conseil de sécurité fera son devoir et permettra à l'Iraq de retrouver la stature internationale qui était la sienne avec l'adoption des résolutions du Conseil de sécurité, à commencer par la résolution 661 (1990).

Pour terminer, je voudrais souligner la gratitude de mon gouvernement aux membres du Conseil de sécurité et à l'équipe de la MANUI en Iraq et à l'ONU, ainsi qu'au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ad Melkert, pour l'appui qu'il a apporté, à la demande du Gouvernement iraquien et sur la base des mécanismes arrêtés d'un commun accord.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 h 5.